



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Monsieur Jean Louis BORLOO
Ministre d'Etat
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable
et de la mer
246, Boulevard Saint- Germain
75007 Paris

Montreuil, le 30 juin 2009

Objet : Demande de consultation sur la réorganisation des services déconcentrés du MEEDDAT : impacts des décisions de réorganisation sur les services spécialisés maritimes et des Phares et balises ainsi que des services des Affaires maritimes et du littoral.

Monsieur le Ministre,

Lors des derniers CTPM, nous vous avons fait part des graves manquements à la concertation des personnels concernés par l'ensemble des réorganisations des services déconcentrés de l'Etat en cours dans les DREAL et DDT.

Suite à la circulaire de cadrage du Premier ministre, en date du 15 juin 2009 sur la réforme de l'administration territoriale maritime de l'Etat, les personnels et élus concernés sont mécontents de la « marche forcée » qui s'instaure pour les projets de services. Ils se sentent méprisés de ne pas être consultés sur l'élaboration en cours des macro- organigramme des futures DIRM et DDTM.

La CGT exige que les questions communes aux domaines maritimes, portuaires et du littoral soient examinées dans une approche intégrée pour garantir la cohérence attendue au niveau des périmètres d'intervention des implantations territoriales prévues et la prise en compte des besoins des services fonctionnels, opérationnels et de proximité en place sur les territoires des façades maritimes et littorales.

En effet, il est à déplorer que bon nombre d'organigrammes n'aient pas donné lieu à de réunion de consultation des instances paritaires que la CGT vous demande d'organiser sur la base des CTP locaux actuels des services :services mixtes et spécialisés de l'ex Equipement, regroupés au sein des directions interdépartementales, services des Phares et Balises et de l'Environnement, les Officiers de port et Officiers de port adjoints, les DRAM, DIDAM et DDAM ainsi que l'enseignement maritime; il n'est pas admissible que les personnels de ces secteurs ne puissent débattre des enjeux et impacts des évolutions des services ainsi que des premières propositions et réflexions du Grenelle de la mer sur les activités et missions et les moyens de les assurer efficacement.

Nous vous demandons de convoquer un CTPM dès la rentrée 2009, consacré aux questions maritimes, portuaires et littorales, relevant des champs de compétences du MEEDDM afin de faire un état des lieux et une analyse des impacts de cette réforme. Ce CTPM devra également examiner les organisations et moyens en regard des engagements du Grenelle de la mer pour répondre aux besoins des outils publics et des budgets de programme SAM, de mise en œuvre de la politique maritime et littorale de la France.

Ce qui suppose que les personnels concernés soient rapidement informés, par les Préfets et les préfigureurs des nouveaux services (DDT, futures Directions interrégionales), des dispositions que vous prendrez pour la mise en place effective des réunions de consultation afin que les organisations syndicales puissent se faire représenter et faire participer des experts auprès des membres actuels des CTP locaux.

Une suite favorable à notre demande serait un signe positif apprécié par notre organisation.

Dans l'attente de votre réponse rapide sur ces points, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH